

CAISSE DES ECOLES 23300 LA SOUTERRAINE

L'an deux mille vingt six, le trente avril, le comité de la Caisse des écoles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Etaient présents :

Etienne LEJEUNE, Mélissa DUMIGNARD, Julien DELANNE, Stella CHERVY CHAIGNEAU, Alexis DEFLANDRE, Anne-Marie MUGUAY, Pascal CANIGLIA, Marion VANNIER, Colette PORTERO

DELIBERATION

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

La nomenclature M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce RBF doit notamment préciser :

Les modalités des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,

Les modalités d'information de l'Assemblée Délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice, à minima, le Président doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité à l'occasion du vote du compte financier unique.

Le RBF proposé a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux et le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Il est proposé au Comité de la Caisse des écoles d'adopter le projet de règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

Décision :

Nombre de membres en exercice	: 9	Votes pour	: 9
Nombre de membres présents et représentés	: 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 9	Abstentions	: 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quatre mai deux mille vingt six

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260430-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Publication : 06/05/2026

